

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
14 juin 2023

PUBLIE LE : 20 JUIN 2023

**Délibération n°230614-8 : Convention d'occupation du domaine public relative au
Championnat Régional Benjamins d'Île-de-France**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le huit juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 JUIN 2023

PRESENTS

| | |
|------------------------------|---|
| AIGREMONT | Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE |
| CHAMBOURCY | Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE |
| LE PECQ | Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT |
| MAREIL-MARLY | Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE |
| MARLY-LE-ROI | Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE |

ABSENTS EXCUSES

| | |
|------------------------------|--|
| AIGREMONT | Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE |
| CHAMBOURCY | Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE |
| LE VESINET | Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE |
| MAREIL-MARLY | Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE |

Communes non représentées : LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

| | | |
|--|---|---|
| Nombre de communes | : | 7 |
| QUORUM | : | 8 |
| <u>Délégués présents</u> | : | 11 |
| <u>Pouvoirs</u> | : | / |
| <u>Délégués comptant pour le vote</u> | : | 10 pour le compte administratif 11 pour les autres délibérations |

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AU CHAMPIONNAT REGIONAL BENJAMINS D'ILE-DE-FRANCE

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1 ;

CONSIDERANT que la Ligue Ile-de-France de Natation (LIFN) souhaite organiser le « Championnat Régional Benjamins d'Ile-de-France » les dimanche 2 juillet et lundi 3 juillet 2023, au Dôme, pour une participation estimée d'environ 300 nageurs ;

CONSIDERANT que, pour ce faire, le Syndicat envisage de mettre à disposition de la LIFN une partie du Dôme ;

CONSIDERANT que la redevance d'occupation du domaine public prendra la forme de l'engagement de l'Occupant à prendre à sa charge une formation « Aisance aquatique » d'une semaine à destination des Maitres-Nageurs Sauveteurs du Dôme et faire la promotion de l'établissement sur ses différents supports de communication en amont de l'événement ;

CONSIDERANT le projet de convention d'occupation du domaine public en conséquence ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public précaire et révocable portant sur une partie du Dôme, à conclure avec la Ligue Ile-de-France de Natation, pour une occupation les dimanche 2 juillet et lundi 3 juillet 2023, prévoyant une redevance d'occupation constituée de l'engagement de l'Occupant à prendre à sa charge une formation « Aisance aquatique » d'une semaine à destination des Maitres-Nageurs Sauveteurs du Dôme et faire la promotion de l'établissement sur ses différents supports de communication en amont de l'événement.

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution incluant les éventuels avenants.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **20 JUIN 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **20 JUIN 2023**

Emma SADOON

Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal